

EXEMPLE DE CALCUL D'EFFECTIF POUR UN SERVICE DE REANIMATION



Article D6124-32 du Code de la Santé Publique

"*Sous la responsabilité d'un cadre infirmier, l'équipe paramédicale d'une unité de réanimation adulte comprend au minimum :*

- deux infirmiers ou infirmières pour cinq patients ;
- un aide-soignant pour quatre patients."

Exemple pour un service comptant 10 patients en moyenne sur l'année

1- Calcul du nombre **total d'heures de présence obligatoire** sur l'année

agents nécessaires 24h/24h		nombres d'heures de travail nécessaires	
		par 24 heures	sur l'année
INFIRMIERS pour 10 malades	4	96	35 040
AIDE-SOIGNANTS pour 10 malades	2,5	60	21 900

Il faut donc sur l'année 35 040 heures de travail infirmier et 21 900 heures de travail aide-soignant pour 10 malades et pour respecter le code de la santé.

2- Il convient de **calculer le temps de travail moyen** annuel d'un infirmier et d'un aide-soignant:

durée annuelle légale du travail de jour	1582	<i>article 3 décret n°2002-9 du 4 janvier 2002</i>
durée annuelle légale du travail de nuit	1476	
durée moyenne annuelle (2/3 jour-1/3 nuit)	1546	

3- Il faut maintenant **calculer le temps de présence réel** de chaque professionnel

Il faut déduire les absences de ce temps moyen de la durée du travail pour connaître le temps de présence effectif des agents

Pour cela il faut prendre le bilan social, et diviser le nombre total de jours d'absences (maladie, formation, maternité, etc.) par le nombre total d'agent de la catégorie (Infirmier B soignant) (AS = C soignant)

Dans les établissements il est constaté en moyenne 20 jours d'absences pour les infirmiers et 25 jours pour les aides-soignants

Ceci ramène le temps de présence effectif de chaque professionnel à:

temps de présence

	annuel	absences (base 7h30 par jour)		présence annuelle	
		en jour	en heures		
infirmiers	1546	20	150,0	1396,0	infirmiers
aides soignants	1546	25	187,5	1358,5	aides soignants

4- On peut calculer les **effectifs nécessaire à ce service:**

Il suffit de diviser le nombre total d'heures nécessaires sur l'année par le temps de présence.

effectif théorique sans absence	
Infirmier (35 040 / 1 546)	22,7
Aides-soignants (21 900 / 1 546)	14,2

ces nombres sont théoriques car ils sont calculés sans absentéisme.

effectif nécessaire réel	
Infirmier (35 040 / 1 396)	25,1
Aides-soignants (21 900 / 1 358,5)	16,1

Ainsi pour un service de réanimation de 10 malades, il faut 25 infirmiers et 16 aides soignants.

Pour 5 malades, les mêmes calculs donnent un besoin de 12,6 infirmiers et 7,7 aides soignants.